



# CARTE DES RESSOURCES

POUR LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION  
CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE CHEZ  
LES FEMMES IMMIGRÉES



PROGRAMME DE SENSIBILISATION, PRÉVENTION  
ET PROTECTION COMPLÈTE CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE SUR  
LES FEMMES IMMIGRÉES ET LEURS DESCENDANTS



## Remerciements à:

Inmaculada Pérez Rodríguez  
Begoña Iriarte Martínez  
Yasmín Duque Ramos  
Carmen Yago Alonso

### Edition:

Asociación Columbares  
[www.columbares.org](http://www.columbares.org)

### Rédaction de contenu:

Équipe du programme Femmes Sûres et Libres:  
Isabel M<sup>a</sup> Cánovas García. Azucena Martínez Díaz.  
M<sup>a</sup> José Illán Meseguer, Pedro A. López Ruiz.

### Coordination des publications:

Ouafa Kyali Bouaouda.  
E-mail: [wafa@columbares.org](mailto:wafa@columbares.org)

### Financement:

Ministère de l'Inclusion, Sécurité Sociale et Migrations, Secrétariat  
d'État de Migrations. Direction Générale de l'Inclusion et Attention  
Humanitaire.  
Fonds Asile Migration Intégration (FAMI)

### Contact:

Adrián Viudes, 9 Beniaján 30570 Murcia. Espagne.  
Téléphone: 968 824 241  
E-mail: [segurasylibres@columbares.org](mailto:segurasylibres@columbares.org)

Impression: NEXTCOLOR, S.L.

Dépôt Legal: MU 726-2021

Imprimé sur du papier durable de culture certifié

©Asociación Columbares 2021





**Le but de ce guide est de fournir aux femmes immigrées qui résident en Espagne des informations sur les ressources dans le domaine de la prévention et intervention dans la violence de genre qui existe dans la Région de Murcia.**

Dans la guide vous trouverez des informations, des téléphones d'intérêt, des services de soins spécialisés et les droits auxquels toute femme peut accéder si elle est en risque ou victime de violence de genre.



## QU'EST CE QUE LA VIOLENCE DE GENRE?

La violence de genre est un **problème subi par les femmes, nos filles et nos fils quand il existe**, mais il affecte l'ensemble de la société. Il y a des **lois qui vous protègent des violences basées sur le genre** quelle que soit votre nationalité, même si vous avez des papiers ou non et que la violence s'exerce dans la sphère privée. Dans toutes ces situations, vous avez le droit de recevoir des informations, une attention spécialisée et des conseils juridiques gratuits.

**Il n'est pas nécessaire de dénoncer pour avoir accès à ces services**, vu que le plus important c'est donner le premier pas et vous informer pour améliorer votre vie et votre santé.



Nous considérons la violence de genre quand une femme fait l'objet de tout acte de violence physique et/ou psychologique par qui est ou a été son conjoint ou par autre personne qui a eu une relation affective avec elle.<sup>1</sup>

N'oubliez pas que, si bien la violence de genre se déroule en grande partie dans la sphère privée, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un acte privé, **car elle nous affecte à tous et à toutes**, et par conséquent, nuit à la société dans son ensemble.



<sup>1</sup> (Article 1 de la Loi Orgánica 1/2004, du 28 décembre, de Mesures de Protection Intégrale contre la Violence de Genre)..



“Je m’appelle Aicha (*prénom fictif*), j’ai 33 ans et 4 enfants. Je suis venue en Espagne parce que je me suis mariée au Maroc avec un homme de ma ville plus âgé que moi, qui vivait en Espagne et qui m’a réunie quand j’étais enceinte. Je ne parlais pas espagnol et je me sentais très seule et terrifiée, si loin de ma famille. Une fille est née et mon mari a été très déçu, car il voulait un garçon.

Bientôt, je suis tombée enceinte du deuxième et c’est là que les abus physiques ont commencé, me forçant à avoir des relations, ne me donnant pas d’argent, avec jalousie et mépris continu, même devant les filles. Ma famille disait de continuer et que quand je lui donnerais le garçon, tout allait changer. Un jour au centre de santé, avec la médiatrice, je pleurais, mais j’ai supplié de ne parler à personne parce que j’étais très honteuse, je pensais que c’était de ma faute, j’avais peur d’être abandonnée et que mes filles soient emportées parce que je croyais qu’il y avait nulle part où aller. Je suis finalement tombée enceinte d’un garçon, mais c’était pire chaque jour: plus de mépris, plus de relations que je ne voulais pas et beaucoup plus après que la quatrième était une autre fille.

Petit à petit, j’apprends l’espagnol et après 10 ans j’ai décidé de dénoncer: j’ai demandé de l’aide à une association, et ils m’ont accompagné dans toutes les démarches. Au début c’était très difficile, mais mes filles et mon fils souffraient beaucoup, ce n’est pas l’avenir que je leur souhaite. Maintenant, je veux qu’ils étudient, afin d’avoir de bons emplois demain. J’ai aussi fait une formation et j’espère commencer à travailler et m’en sortir très bientôt. La seule chose que je veux, c’est de vivre en paix”.





Je m'appelle Paola (*prénom fictif*) et en Colombie j'étais institutrice du jardin des enfants. Je suis arrivée avec un visa touristique il y a 4 ans et ma fille unique est restée avec ma mère. J'ai commencé à travailler comme stagiaire dans divers emplois où je n'étais pas bien traité. Puis j'ai rencontré José Antonio, qui était espagnol et, si bien que nous nous voyons très peu, il m'a fait sentir comme une reine. Il m'a convaincu qu'il valait mieux que je travaille moins pour passer plus de temps ensemble, qu'il allait s'occuper de moi, qu'il allait m'aider à réparer mes papiers par l'intermédiaire d'un ami et ainsi je pourrais amener ma petite fille de Colombie très bientôt, ce qui est mon rêve. C'était un homme gentil et attentionné, sauf quand il buvait : il parlait en criant, il était jaloux et me disait que je n'étais qu'à lui. Au début, même si cela me mettait mal à l'aise, je me suis dit que c'était parce qu'il m'aimait. Un jour, nous nous sommes battus parce que j'avais accepté un travail sans son accord et c'était là les premières insultes et les premières bousculades. Je suis parti, mais il m'a cherché, m'a demandé pardon et a demandé mon passeport avec l'excuse de préparer les documents pour se marier, et il ne me l'a jamais rendu en utilisant des excuses.

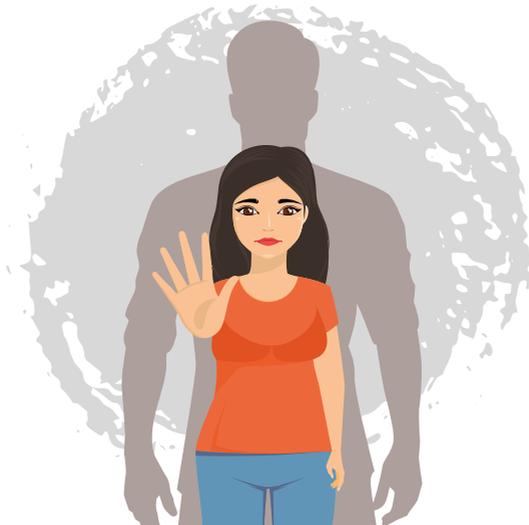
Mon ami m'a envoyé le numéro de téléphone d'urgence et m'a poussé à appeler le 016 pour m'informer de mes papiers, mais je ne voulais pas appeler, je ne pensais pas qu'il me maltraitait, je ne faisais confiance à personne, je ressentais beaucoup d'anxiété et j'avais très peur d'être expulsée de l'Espagne.

Un jour, il est devenu très violent et il m'a menacé de mort si je le quittais. J'avais peur, je me suis enfermée dans la salle de bain et j'ai appelé le 112. J'aurais aimé avoir fait cet appel beaucoup plus tôt. La police m'a aidé à récupérer mon passeport et m'a informé de tout pour que je puisse signaler et demander une injonction. Grâce à l'assistante sociale, je vais maintenant dans un service qui m'aide à me rétablir psychologiquement et à régulariser mes papiers. J'ai du mal maintenant, je me sens très seule, je le voulais, je n'ai jamais pensé que tout cela pouvait m'arriver..."



**Les relations en couple doivent être une source de bien-être et revêtent une grande importance dans nos vies.** Malheureusement, ces relations sont souvent source d'inconfort, de difficultés et de dépendance affective, au lieu d'être pleine d'amour, de complicité et d'autonomie.

L'éducation reçue, les mauvaises expériences et le manque de soutien et de compréhension envers ce que nous ressentons en tant que femmes, nous font parfois considérer comme "normales" certaines actions et/ou pensées qui sont de purs actes de violence auxquels nous nous sommes habituées.



Ces comportements peuvent être classés sur une échelle allant de la gravité la plus élevée (comme les agressions physiques ou la mort) à des formes de violence plus légères qui passent parfois inaperçues, mais causent de grands dommages psychologiques à la femme qui les reçoit.



## À QUEL POINT EST-ELLE SAINES MA RELATION AMOUREUSE?



### ATTENTION SI...

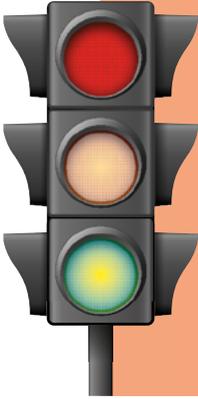
- Il vous ment ou il vous trompe.
- Il vous ignore.
- Il y a de la jalousie ou de la possession.
- Il vous manipule ou vous fait chanter pour faire ce qu'il veut.
- Il vous reproche pour tous ses problèmes.
- Il vous ridiculise ou vous offense.

### RÉAGISSEZ SI...



- Il vous contrôle et/ou vous espionne.
- Il se venge de vous en cassant vos affaires.
- Il vous contrôle de l'argent.
- Il vous dévalorise ou vous méprise en présence d'autres personnes ou seule, même devant vos enfants.
- Il vous caresse agressivement et/ou vous frappe "en jouant".
- Il vous pousse ou vous tire pour faire ce qu'il veut.
- Il vous force ou vous empêche d'utiliser des contraceptifs.
- Il retient vos documents et/ou ceux de vos enfants.

## RÉAGISSEZ SANS HÉSITER SI...



- Il y a de la maltraitance verbale et/ou psychologique de façon régulière.
- Il ne vous permet pas de travailler ou d'étudier.
- Il vous empêche ou vous rend difficile de voir votre famille, vos amis ou vos voisins, et peu à peu vous vous sentez isolée.
- Parfois, vous avez très peur.
- Il vous pousse à avoir des relations sexuelles ou des formes de relations que vous n'aimez pas.
- Il vous a causé un dommage physique.
- Parfois, il vous a enfermé afin de ne pas sortir.
- Il vous a menacé de mort avec des objets ou des armes.
- Vous avez eu peur pour votre vie.

Si vous reconnaissez un ou plusieurs de ces comportements dans votre relation ou ex-relation en couple, nous vous recommandons d'utiliser les ressources que nous détaillons ci-dessous.

### TEST POUR LUI ET POUR ELLE

Faites ce test et partagez-le avec une amie si vous pensez qu'elle en a besoin:

<https://web.ua.es/es/dia-violencia-genero/documentos/25n-2012/campana-semaforo.pdf>





## PROGRAMME DE RESSOURCES POUR DEMANDER DES INFORMATIONS ET DE L'AIDE

Si vous êtes victime de violence de genre sous l'une de ses formes, lisez attentivement ces informations et essayez de mémoriser les numéros d'urgence afin de les utiliser si nécessaire à l'avenir.

Il existe un certain nombre de ressources sociales et économiques pour vous aider et pour aider vos filles et vos fils selon la situation dans laquelle vous vous trouvez.

### 1. Le 016 est le téléphone d'attention pour toutes les formes de violence contre les femmes.



Si vous ou une personne proche est en train de subir une forme de violence de genre, ce numéro de téléphone gratuit et confidentiel offre des informations, des conseils et du soutien psychologique 24h/24 toute l'année.

Vous pouvez parler en 53 langues et il offre des informations aux victimes et personnes à leur entourage, et transmet les appels vers d'autres services plus spécialisés si nécessaire.

Le numéro n'apparaît pas sur la facture, mais il faut le supprimer du registre des appels.

## Accessibilité aux personnes avec des troubles de l'audition et/ou de la parole



SVIsual: <http://www.svisual.org>



Telesor: <https://www.telesor.es>



DTS / téléphones de texte: 900 116 016



Téléphone: 016



016-online@igualdad.gob.es



WhatsApp: 600 000 016

### D'AUTRES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES



**W** **Délégation du Gouvernement contre la violence de genre.**

Ministère d'Égalité. <https://violenciagenero.igualdad.gob.es>



**W** **Portail de l'Égalité et la prévention de la violence de genre.**

Region de Murcia. <https://igualdadyviolenciadegenero.carm.es>



**W** **Guide des droits pour les femmes victimes de violence de genre.**

Ministère d'Égalité.

<https://violenciagenero.igualdad.gob.es/informacionUtil/derechos/docs/guiaderechos.pdf>

## 2. Le 112 est un téléphone disponible pour tous les citoyens, pour n'importe quelle sorte d'urgence, gratuit, 24 heures, 365 jours par an.

Il prête des services d'urgence aux services sanitaires et sociaux et il y a un service de traduction téléphonique.



Ce service vous permet d'avoir une APPLICATION MOBILE installée pour toute la RÉGION DE MURCIA, qui en cas d'urgence envoie votre position GPS, vous permet d'utiliser le chat textuel si vous ne pouvez pas parler et vous offre une traduction simultanée si la langue est différente de l'espagnol. Il est également accessible aux personnes déficientes auditives et/ou de parole.



### 3. CAVI: Centre d'Attention Spécialisé pour les Femmes Victimes de Violence.



**CAVI est un service gratuit pour les femmes victimes de violence de genre, espagnoles ou étrangères, qui ont subi ou subissent un acte de violence de genre (physique, psychologique, économique et/ou sexuel) de la part de leur partenaire ou ex-partenaire.**

Dans ce service, vous recevrez une attention psychologique adaptée à votre situation, de conseils personnalisés et de gestion de différentes ressources, d'informations et de conseils juridiques, et il dispose également d'un service de traduction.

D'ailleurs, de là, la dérivation vers le Service de Soins Psychologiques pour les Mineurs Exposés à la Violence de Genre est gérée et d'autres ressources nécessaires.



**TÉLÉPHONE UNIQUE SUR RENDEZ-VOUS CAVI 900 710 061**

**RAPPEL, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE PORTER PLAINTÉ  
POUR ÊTRE ASSISTÉ AVEC CES RESSOURCES.**

## DEVANT UNE SITUATION D'EXTRÊME URGENCE



Si vous vivez dans une situation de violence de genre, le plus important est la protection de votre vie, de votre intégrité physique et de la sécurité de vos fils et filles.

**Ayez un espace sûr à l'intérieur de votre maison à l'objectif d'appeler le 112 ou le 016 en cas d'urgence.**

**Essayez de préparer vos affaires pour une éventuelle fuite de votre domicile**, ce qui vous permettra de quitter la maison rapidement et d'éviter d'autres complications. Nous vous recommandons d'emporter avec vous:

- Pièce d'identité (Carte de Séjour ou Passeport) pour vous et vos enfants et/ou photocopies.
- Livret de famille et cartes de santé ou photocopies.
- Jeu de clés de la maison et de la voiture.
- Des vêtements de rechange pour vous et pour vos filles et vos fils.
- Le téléphone portable chargé.

Vous pouvez donner les photocopies de la documentation à une personne de confiance.



**VOUS AVEZ ENCORE DES DOUTES?  
NOUS VOUS AIDONS À LES  
RÉSoudre COMME SUIT:**

Notre situation spécifique peut nous amener à soulever des questions et des préoccupations concernant notre cas.

Nous avons dressé une série de réponses qui peuvent vous aider.

## Et si je souffre violence du genre, **MAIS JE N'AI PAS ENCORE DÉCIDÉ DE DÉNONCER?**

- Tout d'abord, j'ai besoin de communiquer la situation dans laquelle je me trouve à ma famille ou à mes amis de confiance afin qu'ils puissent m'accompagner et m'offrir le soutien émotionnel dont j'ai besoin.
- Appelez le téléphone spécialisé 016, où ils peuvent m'offrir de l'aide et des conseils sans engagement, en plusieurs langues.
- La décision de dénoncer ou non est prise par chaque femme. Cependant, je dois savoir que, si je porte plainte, il y aura une procédure judiciaire dans laquelle je peux accéder à **d'éventuelles ordonnances de protection et des aides économiques et sociales** (emploi, logement, loyer, Revenu Actif d'Insertion-RAI/ Revenu Minimum Vital-MV).
- En cas d'urgence, je peux me rendre à mon centre de santé et/ou d'urgence, ou appeler le 112.



## Que se passe-t-il si je suis victime de violence de genre, **MAIS JE N'AI PAS DES PAPIERS?**

- Même si vous n'avez pas de papiers, **vous avez le droit de dénoncer et d'avoir une assistance juridique gratuite**. De plus, une fois que vous avez obtenu une ordonnance de protection ou un rapport du Ministère Public ou des Services Sociaux, vous avez le droit d'obtenir une autorisation de séjour et de travail temporaire pour vous et pour vos enfants mineurs.
- Si mon titre de séjour est délivré au titre du **regroupement familial** dépendant de mon agresseur, vous pouvez obtenir une autorisation de séjour et de travail indépendant.

## Qu'en est-il de MES ENFANTS?<sup>2</sup>

- Concernant la garde des enfants, chaque cas est unique et précise des **conseils juridiques personnalisés** pour étudier les possibilités et les ressources disponibles pour le bien-être des mineurs. S'il n'y a pas de condamnation indiquant que l'agresseur exerce des violences contre les enfants, il est normal qu'un régime de visites soit stipulé.

## Et si je souffre de la violence et que JE SUIS MINEUR?

- Si mon partenaire ou mon petit ami me contrôle ou me maltraite physiquement ou psychologiquement, je dois appeler le 016 et demander l'aide de ma famille.
- Si je sens que mes parents ou ma famille sont une menace, en plus d'appeler le 016, je peux me rendre à la police, aux services sociaux ou à un hôpital. Il est très important de demander de l'aide.
- Si je suis victime de n'importe quel type de violence sexuelle, le processus est le même. Il est recommandé d'aller avant dans un centre médical ou un hôpital.
- N'oubliez pas que personne, même pas vos parents, peut vous forcer à vous marier, encore moins si vous êtes mineur. Appelez le 016, allez aux services sociaux ou parlez à un enseignant de confiance.
- S'il s'agit de ma fille qui subit des violences, à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer, je dois appeler le 016 ou contacter les services sociaux ou le CAVI de votre région dès que possible.



<sup>2</sup> Vos fils et filles mineurs et les mineurs soumis à votre tutelle, ou garde sont victimes de cette violence et la Loi Organique 1/2004 leur reconnaît toute une série de droits prévus aux articles 5, 7, 14, 19.5, 61.2, 63, 65, 66 et dans la disposition additionnelle 17. (Articles 23, 26 et 27.3 de la Loi Organique 1/2004 du 28 décembre sur les Mesures de Protection Intégrale contre la Violence de Genre).



SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUSIEURS RENSEIGNEMENTS  
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER:



MujeresLibresYSeguras



@mujereslibresy1



mujeressegurasylibres



Mujeres Libres y Seguras

Télécharger la  
guide avec le  
code QR 



Réalisation



Financement



SECRETARÍA DE ESTADO  
DE MIGRACIONES  
DIRECCIÓN GENERAL DE  
INCLUSIÓN Y ATENCIÓN  
HUMANITARIA



UNIÓN EUROPEA

FONDO DE ASILO,  
MIGRACIÓN E  
INTEGRACIÓN

Por una Europa plural

Cette action est développée dans le cadre du projet Programme de sensibilisation, de prévention et de protection globale de la violence de genre chez les femmes immigrées et leurs descendants "Femmes sûres et libres" développé par l'Association Columbares